



VIGILANCE METEO JAUNE AVEC ENJEU LOCAL

ORAGES

Destinataires :

Services : ALIENOR – AOM - ARS NA – ARS 64- Astreinte transport Nouvelle-Aquitaine – Base hélico SC - CAPB- CODIS - Conseil Départemental – COZ – DDETS – DDP- DIPN – DDTM- DSDEN - EFS- ENEDIS – EPSA - Gendarmerie (CORG) – GRDF – La Poste - Météo France – Orange - Ports – Réseau sport 64 - SAMU Pau – SAMU Bayonne – SNCF COGC – SP Bayonne – SP Oloron - Vinci autoroute

Communes : tout le département

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest

Date : 08/08/26

Heure : 19H00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le **09/08/26 à 16h00**

Fin événement prévue le **09/08/26 à 23h59 au moins**

Secteur susceptible d'être particulièrement concerné :

Les 2/3 Est du département donc particulièrement le Béarn

Qualification de l'évènement

Situation météorologique à surveiller pour un risque d'orages pouvant s'accompagner de fortes rafales de vent.

Dès la fin d'après-midi de dimanche une dégradation orageuse marquée est attendue du sud aquitain à l'ancienne région Midi-Pyrénées. Elle est associée à des rafales de vent de 80 à 100 km/h, localement un peu plus, des chutes de grêle moyenne à localement grosse, ainsi que de fortes précipitations en peu de temps. Ainsi, une aggravation du niveau de vigilance n'est pas exclue lors de la diffusion des prochaines cartes si les prévisions venaient à se confirmer.

Conséquences possibles : Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.

Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.

Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement : Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau. Je m'abrite dans un bâtiment en dur. Je me tiens informé et j'évite de me déplacer. Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés. J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose donc. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux et activer les mesures de votre plan communal de sauvegarde.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au **05 67 22 95 00**

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : **05.59.98.25.25**

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC